



Strasbourg, 26 septembre 2019
[PC-OC/PC-OC Mod/Docs PC-OC Mod 2019/ PC-OC Mod (2019)07F]
<http://www.coe.int/tcj>

PCOCMod(2019)07

COMITE EUROPEEN POUR LES PROBLEMES CRIMINELS
(CDPC)

COMITE D'EXPERTS
SUR LE FONCTIONNEMENT DES CONVENTIONS EUROPEENNES SUR LA COOPERATION
DANS LE DOMAINE PENAL
(PC-OC)

**Liste des décisions prises lors de la 28^e réunion du Groupe restreint d'experts
sur la coopération internationale (PC-OC Mod) élargi à tous les membres du PC-OC
sous la présidence de Mme Barbara Goeth-Flemmich (Autriche)
24-26 septembre 2019**

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Après l'ouverture de la réunion par la Présidente, l'ordre du jour a été adopté tel qu'il figure sur le [site web](#).

2. Points pour information pertinents pour les travaux du PC-OC

Le PC-OC Mod a pris note des informations communiquées par M. Gianluca Esposito, récemment nommé chef du Service de la lutte contre la criminalité, au sujet de la normalisation de la situation financière du Conseil de l'Europe et de l'élection de la nouvelle Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, Mme Marija Pejčinović Burić, ex ministre des Affaires étrangères et européennes et Vice-Première ministre de la Croatie. En ce qui concerne les travaux du PC-OC, M. Esposito a mentionné l'importance des travaux transversaux du comité compte tenu des principales missions de l'Organisation en matière de fixation de normes, de suivi et de coopération. Il a été question en particulier de la préparation de la session extraordinaire de célébration du 60^e anniversaire de la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale et de la possibilité de mettre cette session à profit pour améliorer le fonctionnement de l'instrument dans un certain nombre de domaines précis. M. Esposito a aussi évoqué la préparation de la prochaine conférence des ministres de la Justice.

Le groupe de travail a également pris note des informations communiquées par M. Carlo Chiaromonte, chef de la Division du droit pénal et de la Division de la lutte contre le terrorisme, sur les activités prioritaires du CDPC et du CDCT.

M. Chiaromonte a parlé des activités du CDPC sur le droit pénal et l'intelligence artificielle, en particulier le cas des véhicules autonomes, le trafic illicite de migrants et l'examen futur des crimes contre l'environnement. Au sujet du CDCT, il a mentionné les travaux en cours sur la faisabilité d'une

définition du terrorisme en vue d'amender ou de compléter le texte actuel de l'article 1^{er} de la Convention sur la prévention du terrorisme.

a) Activités du T-CY : élaboration d'un deuxième protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité

Le PC-OC Mod a pris note des informations communiquées par Mme Gabriela Blahova (République tchèque) et par le Secrétariat concernant les progrès réalisés dans l'élaboration d'un deuxième protocole additionnel à la Convention de Budapest. Le T-CY se concentre actuellement sur la question de la coopération directe avec les fournisseurs et sur les questions relatives à la protection des données et examinera les observations formulées par le PC-OC sur le projet de dispositions relatives à l'emploi des langues, aux procédures d'urgence pour les demandes d'entraide et à l'utilisation de vidéoconférences plus tard dans l'année. La prochaine réunion plénière de rédaction se tiendra du 18 au 20 novembre.

b) Signatures et ratifications récentes

Le PC-OC Mod a aussi pris note des dernières signatures et ratifications des traités du Conseil de l'Europe relevant de son domaine d'action et s'est dit satisfait de l'augmentation sensible du nombre de ratifications du deuxième Protocole additionnel à la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale ces dernières années. Il a en outre constaté avec satisfaction l'intérêt croissant porté par les États non membres du Conseil de l'Europe à l'adhésion aux conventions relevant du mandat du PC-OC.

3. Présentation et contenu du site web du PC-OC

a) Mise à jour de l'index et des synthèses de la jurisprudence pertinente de la Cour européenne des droits de l'homme

Le PC-OC Mod a examiné et approuvé la dernière mise à jour proposée par M. Miroslav Kubicek (République tchèque) et exprimé sa gratitude à M. Kubicek pour sa contribution et son engagement. Le groupe de travail a aussi fait plusieurs propositions tendant à améliorer la présentation générale de l'index et des synthèses, dont des liens vers des affaires analogues dans les synthèses, une indication pour savoir si les arrêts de Grande Chambre ont confirmé ou modifié la jurisprudence précédente et si les décisions ont été prises à l'unanimité.

Il a été décidé :

- de prendre en compte ces propositions pour la nouvelle mise à jour de l'index et des synthèses de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme sur le site du PC-OC ;
- de demander au Secrétariat d'inviter les experts du PC-OC à envoyer des propositions d'autres affaires à intégrer dans l'index et les synthèses, y compris des affaires pertinentes quant à l'application de la Convention relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation de produits du crime (STE n° 141) ;
- d'inviter M. Kubicek à participer à la prochaine réunion du PC-OC Mod.

b) Informations par pays

Le groupe de travail a également noté qu'il manquait encore des informations par pays concernant plusieurs États, en particulier pour ce qui était de la Convention relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime (STE n° 141).

Le PC-OC Mod a décidé de redemander aux experts de communiquer et de réactualiser régulièrement les informations concernant leur pays ainsi que les coordonnées des personnes chargées de la mise en œuvre des conventions relevant du domaine d'intervention du PC-OC.

4. Mise en œuvre du Plan d'action sur le crime organisé transnational (COT)

a) Étude de M. Martin Polaine sur la faisabilité et l'éventuelle valeur ajoutée d'un instrument contraignant relatif à la coopération internationale en matière de gestion, de recouvrement et de partage des avoirs

Le PC-OC Mod a examiné les conclusions du rapport final de M. Martin Polaine (consultant) en présence de M. Gianluca Esposito, chef du Service de la lutte contre la criminalité, et de M. Lado Lalicic, Secrétariat de la COP 198, et a reconnu que sa recommandation tendant à élaborer un protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STE n° 198) ne relevait pas de la compétence du PC-OC. Le groupe de travail a en outre fait observer que la plupart des sujets traités par les recommandations sont du ressort de la COP 198. Le PC-OC Mod a cependant estimé que certaines des propositions pourraient être reprises lors du débat plus général sur les améliorations possibles des normes ou de la pratique concernant l'entraide judiciaire en matière pénale. La possibilité d'élaborer une nouvelle convention du Conseil de l'Europe, ouverte aux États non membres, sur certains des sujets examinés en rapport avec l'entraide en matière pénale a été évoquée.

Le PC-OC Mod a décidé de demander au Secrétariat de préparer un document comprenant des propositions sur des mesures possibles pour donner suite à la discussion, y compris à certaines des recommandations formulées dans l'étude en ce qui concerne l'entraide judiciaire en matière pénale (par exemple la recommandation 13) pour examen en plénière.

5. Convention européenne sur l'entraide judiciaire en matière pénale

a) Examen des réponses au questionnaire sur l'application des articles 13 et 22 de la Convention concernant l'échange d'informations sur le casier judiciaire et propositions de suites à donner

Notant que 12 États seulement avaient répondu au questionnaire, le PC-OC Mod a estimé que davantage de réponses étaient nécessaires pour pouvoir tirer des conclusions.

Le PC-OC Mod a décidé d'inviter les experts n'ayant pas encore répondu à le faire avant le 18 octobre 2019 pour que la question puisse être examinée plus avant en séance plénière pendant la session spéciale.

b) Préparation de la session spéciale de célébration du 60^e anniversaire de la Convention

Le groupe de travail a discuté du projet de programme et de l'organisation de la session spéciale, sur la base des décisions prises par le PC-OC en séance plénière, apporté plusieurs amendements et fait des propositions et décidé de charger le Secrétariat :

- De finaliser le programme et l'organisation de la session ;
- de rappeler aux experts qui ne l'ont pas fait d'actualiser les réponses au questionnaire sur les vidéoconférences avant le 18 octobre 2019.

6. Convention européenne sur l'extradition

a) Mise à jour de la publication de 2007 sur les Normes européennes en matière d'extradition

Le PC-OC Mod a examiné la structure de la mise à jour avec M. Erik Verbert (Belgique) qui a accepté de préparer une mise à jour de la publication. Les experts ont estimé qu'il convenait de tenir compte des troisième et quatrième protocoles additionnels, de l'évolution récente de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et des conséquences de l'arrêt Petruhhin et d'arrêts connexes. Les discussions récentes au sein du PC-OC devraient aussi être prises en considération. Il a été fait observer qu'outre les recherches, une assistance technique serait nécessaire.

Le PC-OC Mod a fait aussi part de son souhait de disposer non seulement d'une version électronique de la mise à jour, mais aussi d'une version papier.

Le groupe de travail a remercié Mme Amanda Shiels (Royaume-Uni), M. Adil Abilov (Azerbaïdjan) et M. Vladimir Zimin (Fédération de Russie) de l'aide offerte dans le cadre des recherches et de la rédaction de la mise à jour et a décidé :

- de demander à M. Verbert d'envoyer un projet de structure aux membres du PC-OC Mod pour observations d'ici à la mi-octobre ;
- de demander au Secrétariat de fournir l'assistance technique nécessaire.

b) Projet de formulaire type d'extradition

Le PC-OC Mod a examiné et adapté le projet de formulaire type d'extradition proposé par M. Erik Verbert (Belgique), de manière à en faire un modèle vierge, a défini d'un commun accord les questions pouvant figurer dans les lignes directrices relatives au formulaire type, dont le formulaire type initial et décidé de le proposer à l'examen de la plénière.

c) Conséquences possibles de l'arrêt Petruhhin de la CJUE

Le PC-OC Mod a échangé les récentes expériences d'application de l'arrêt Petruhhin et d'autres arrêts en lien avec ce dernier rendus par la CJUE sur la manière dont les États membres de l'UE devraient réagir à une demande d'extradition présentée par un État non membre de l'UE concernant un citoyen d'un autre État membre de l'UE aux fins de poursuites ou de l'exécution d'une condamnation. Notant que plusieurs questions préjudicielles sur ce point étaient toujours pendantes, le groupe de travail a décidé de continuer à suivre cette question avec attention.